

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID: 018-200011781-20231128-662023-DE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Entre Loire & Val d'Aubois HURABIELLE, Président.

24

29

Nombre de conseillers

En exercice

Présents Votants Le vingt huit novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 20 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURARIELLE. Président.

ETAIENT PRESENTS: MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), THIBAULT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

**EXCUSES**: MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), RATILLON (Menetou-Couture).

EXCUSES AVEC POUVOIR: MMES ET MM BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) à M. HURABIELLE, GAUDRY (Marseilles lès Aubigny) à Mme MOUTON.

SECRETAIRE: M. LAURENT

Délibération n° 66/2023

Compte tenu des nouvelles règles d'amortissement liées au passage en M57, il convient de modifier les sommes suivantes

Le Président propose de virer les sommes suivante

Décision modificative Budget Principal

Deminution	Sun chied	lits day	allinuies .	Aug	m enla	ion des	crédits
Compte	FIT )	Ope	Montant	Compte	F4!	Ope	Montant
615221	020		7 000,00				
				6811	020		7 000,00
	Solon		7 200 00				7.900,00
1328	020	H.O.	7 000.00				
				28041583	020	H.O.	2 225.00
				2805	020	H.O.	4 225,0
				28181	020	H.O.	300,0
				281838	020	H.O.	250,0
	615221	615221 020 	615221 020 1328 020 H.O.	615221 020 7 000,00 	615221 020 7 000,00 6811  1328 020 H.O. 7 000.00 28041583 2805	1328 020 H.O. 7 000.00 28041583 020 2805 020 28181 020	615221 020 7 000,00 6811 020  1328 020 H.O. 7 000,00 28041583 020 H.O. 2805 020 H.O. 28181 020 H.O.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- ACCEPTE les modifications de crédits ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Fait à Jouet sur l'Aubois, 28 novembre 2023.

Le secrétaire de séance,

cercice

Serge Laurent

Olivier URABIELLE

Publié le portesduberry.fr/ 2023 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry https://www.cdc-





Reçu en préfecture le 01/12/2023 🚁

Publié le

ID: 018-200011781-20231128-672023-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# Entre Loire & Val d'Aubois

Le vingt huit novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 20 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers En exercice 31 Présents 24 Votants 29 ETAIENT PRESENTS: MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron),
THIBAULT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

**EXCUSES**: MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), RATILLON (Menetou-Couture).

EXCUSES AVEC POUVOIR: MMES ET MM BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) à M. HURABIELLE, GAUDRY (Marseilles lès Aubigny) à Mme MOUTON.

Délibération n°67/2023

SECRETAIRE : M. LAURENT

Finances:
Budget Principal
Créance éteinte

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande du Comptable Public,

Monsieur le Président propose d'admettre en créance éteinte la somme de 561.66€

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

 - ADMET en créance éteinte la somme de 561.66€ relative à une somme due par une société en liquidation -compte 6542.

Pour extrait conforme,

Fait à la CDC, le 28 novembre 2023.

Le secrétaire de séance,

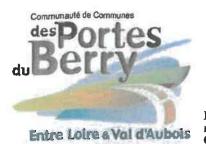
CREDICEC

Serge Laurent\_

Olivier BABIELLE

Publié le portesduberry.fr/

2023 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry https://www.cdc-



Nombre de conseillers

31

24

29

En exercice

Présents

**Votants** 

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Recu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID: 018-200011781-20231128-682023-DE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt huit novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 20 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M.

Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS: MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAU-RENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), HANQUIEZ PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GON-DILLY).

EXCUSES: MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), RATILLON (Menetou-Couture).

EXCUSES AVEC POUVOIR: MMES ET MM BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) à M. HURABIELLE, GAUDRY (Marseilles les Aubigny) à Mme MOUTON.

SECRETAIRE: M. LAURENT

Délibération n° 68/2023

**FINANCES** 

Engagement de crédits

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ; CONSIDERANT la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024;

M. le Président rappelle que les dispositions de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ont pour objet de permettre aux collectivités locales de fonctionner en l'absence d'adoption de leur budget et cela jusqu'à la date limite fixée par l'article L. 1612-2 du CGCT.

Ainsi, jusqu'au 15 avril, l'assemblée délibérante peut donner l'autorisation à l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette.

Il sollicite donc l'autorisation du Conseil Communautaire pour engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du budget primitif 2024, les dépenses d'investissement dans la limite énoncée cidessous qui seront reprises au BP 2024.

Chap 20	62 000*25%	15 500	
Chap 204	273 000*25%	68 250	
Chap 21	261 000*25%	65 250	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2024 et jusqu'au vote du prochain budget.

Pour extrait conforme, Fait à la CDC, le 28 novembre 2023

Le Secrétaire.

Serge LAURENT

sur le site internet de la CDC des Portes du Berry

https://www.cdc-portesduberry.fr/

corditec

Publié le

HURABIELLE



Reçu en préfecture le 01/12/2023 🛌

Publié le

ID: 018-200011781-20231128-692023-DE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers En exercice 31 Présents 24 Votants 29 Le vingt huit novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 20 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURA-BIELLE. Président.

ETAIENT PRESENTS: MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), HANQUIEZ PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

**EXCUSES**: MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BU-ISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), RATILLON (Menetou-Couture).

EXCUSES AVEC POUVOIR: MMES ET MM BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) à M. HURABIELLE, GAUDRY (Marseilles lès Aubigny) à Mme MOUTON.

Délibération n°69/2023

Personnel
Prime pouvoir d'achat
exceptionnelle

SECRETAIRE : M. LAURENT

Pour rappel, parmi les mesures de revalorisation salariales annoncées par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, figurait le versement d'une prime exceptionnelle visant à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et contractuels.

Un décret du 31 octobre 2023 a été publié afin de préciser les conditions et modalités de versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire, dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime du pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600€
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le décret du 31 octobre 2023 prévoit que, pour bénéficier de cette prime, les agents publics doivent :

Avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023.

Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID: 018-200011781-20231128-692023-DE

La rémunération brute perçue au cours de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 est déterminée en déduisant l'indemnité dite de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) ainsi que les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

Le texte définit l'employeur compétent pour le versement de la prime et détermine les modalités de calcul de la rémunération brute précitée en cas de pluralité d'employeurs ou en cas d'emploi et de rémunération sur une partie de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Il fixe le barème applicable en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, comme suit :

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Sous réserve de l'avis du comité social territorial,

Considérant que le montant de la prime est modulable en fonction du niveau de rémunération des agents de la collectivité, dans une certaine limite ;

Considérant que le la prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des présents, sous réserve de l'avis favorable du comité social territorial.

- décide d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents remplissant les conditions fixées par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 ;
- fixe le montant de la prime dans les proportions suivantes :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023	2 Montant de la prime du pou- voir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300

- décide que cette prime sera versée en une fraction
- Précise que les crédits inscrits au budget primitif sont suffisants.

Pour extrait conforme,

Fait à la CDC, le 28 novembre 2023.

Le secrétaire de séance,

Serge Laurent

Publié le

Olivier IL RABIELLE

2023 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry https://www.cdc-portesduberry.fr/



31

24

29

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

## **EXTRAIT DU REGISTR**

ID: 018-200011781-20231128-702023-DE

Le vingt huit novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 20 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURA-

BIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS: MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), CA-DIOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), HANQUIEZ PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DÉ GONDILLY).

EXCUSES: MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), RATILLON (Menetou-Couture).

EXCUSES AVEC POUVOIR: MMES ET MM BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) à M. HURABIELLE, GAUDRY (Marseilles lès Aubigny) à Mme MOUTON.

SECRETAIRE: M. LAURENT

Délibération n° 70/2023

Nombre de conseillers

En exercice

Présents

Votants

**EPFLI** Avis adhésion des communautés d'Agglomération de Châteauroux Métropole

M. Le Président informe que la communauté d'Agglomération de Châteauroux Métropole souhaite adhérer à l'EPFLI. En tant que membre de l'EPFLI, la CDC des Portes du Berry doit émettre un avis.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Emet un avis favorable à cette demande.

Pour extrait conforme,

Fait à la CDC, le 28 novembre 2023.

Le secrétaire de séance,

acch :-

Serge LAURENT

Publié le

portesduberry.fr/

2023 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry https://www.cdc-

Le President

Olivier HURABIELLE





Nombre de conseillers
En exercice 31
Présents 24
Votants 29

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID: 018-200011781-20231128-712023-DE

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le vingt huit novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 20 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS: MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), HANQUIEZ PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

**EXCUSES**: MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), RATILLON (Menetou-Couture).

EXCUSES AVEC POUVOIR: MMES ET MM BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) à M. HURABIELLE, GAUDRY (Marseilles lès Aubigny) à Mme MOUTON.

Délibération n° 71/2022

SECRETAIRE: M. LAURENT

Création des emplois saisonniers Période année 2024

M. le Président indique que pour assurer le bon déroulement de l'accueil de loisirs pendant les différentes sessions et pour l'accueil des mercredis, il est nécessaire de recruter des animateurs.

La répartition des postes étant liés aux effectifs inscrits sur les différents sites, il propose de créer à titre prévisionnel 35 postes d'animateurs maximum pour l'année 2024.

Il s'agit de contrats à durée déterminée relevant de l'article 3 alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 « recrutement pour accroissement saisonnier d'activités ».

Ces postes sont rémunérés sur a base d'un forfait journalier selon le niveau de diplôme de chacun (cf délibération 16/2016 du 30 mars 2016)

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- AUTORISE la création des postes demandés

AUTORISE le Président à signer les contrats des animateurs

Pour extrait conforme, Fait à la CDC, le 28 novembre 2023.

Le Secrétaire de séance

ORC): (4

Serge LAURENT

Olivier HURABIELLE

Siège social Centre Socio-Culturel Jouet-sur-l'Aubois Tél 02 48 77 55 50

Fax 02 48 74 87 95 cdcportesduberry@orange.fr

Publié le

sur le site internet de la CDC des Portes du Berry

https://www.cdc-portesduberry.fr/





Nombre de conseillers En exercice 31 Présents 24 Votants 29 Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID: 018-200011781-20231128-722023-DE

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le vingt huit novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 20 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE. Président.

ETAIENT PRESENTS: MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), HANQUIEZ PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES: MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), RATILLON (Menetou-Couture).

EXCUSES AVEC POUVOIR: MMES ET MM BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) à M. HURABIELLE, GAUDRY (Marseilles lès Aubigny) à Mme MOUTON.

Délibération n° 72/2023

SECRETAIRE: M. LAURENT

Calendrier d'ouverture ALSH 2024

VU le calendrier scolaire 2024,

M. le Président propose de déterminer les dates d'ouverture de l'accueil de loisirs pour l'année 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- ADOPTE le calendrier ci-dessous :

PERIODES VA- CANCES ZONE B	HIVER	PRINTEMPS	ETE		TOUSSAINT
Dates d'ou- verture Accueil de loisirs	Du lundi 26 février au vendredi 8 mars	Du lundi 22 avril au vendredi 4 mai	Du lundi 8 au vendredi 26 juillet	Du lundi 29 juillet au vendredi 30 août	Du lundi 21 oc- tobre au Jeudi 30 octobre
Nombres de jours	2 semaines = 10 jours	2 semaines = 9 jours	3 semaines = 15 jours	5 semaines = 23 jours Férié le jeudi 15 août Pont le vendre- di 16 août	2 semaines = 9 jours Férié le vendredi 1 novembre

Pour extrait conforme,

Fait à la CDC, le 28 novembre 2023.

Le Secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Olivier HURABIELLE

Centre Socio-Culturel Jouet-sur-l'Aubois Tél 02 48 77 55 50

Publié le

sur le site internet de la CDC des Portes du Berry

Fax 02 48 74 87 95

https://www.cdc-portesduberry.fr/

cdcportesduberry@orange.fr



Siège social:



Nombre de conseillers En exercice 31 Présents 24 Votants 29 Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID: 018-200011781-20231128-732023-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt huit novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 20 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS: MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), HANQUIEZ PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

**EXCUSES**: MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), RATILLON (Menetou-Couture).

EXCUSES AVEC POUVOIR: MMES ET MM BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) à M. HURABIELLE, GAUDRY (Marseilles lès Aubigny) à Mme MOUTON.

Délibération n° 73/2023

SECRETAIRE: M. LAURENT

Résiliation conventions prestataire de fourniture de repas pour l'ALSH

VU les conventions signées avec la société Ansamble,

Considérant les évolutions tarifaires,

M. le Président propose de mettre fin aux deux contrats de prestations de fourniture de repas pour l'ALSH dans le délai règlementaire (3mois).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

 ACCEPTE de résilier les deux conventions avec le prestataire Ansamble et de mettre fin à la collaboration avec l'OGEC Notre Dame Nevers.

Pour extrait conforme,

Fait à la CDC, le 28 novembre 2023.

Le Secrétaire de séance,

Serge LAURENT

sur le site internet de la CDC des Portes du Berry

Le Preside

Olivier HURABIELLE

Publié le su https://www.cdc-portesduberry.fr/

cecchice

Siège social
Centre Socio-Culturel
Jouet-sur-l'Aubois
Tél 02 48 77 55 50
Fax 02 48 74 87 95
cdcportesduberry@orange.fr





Nombre de conseillers
En exercice 31
Présents 24
Votants 29

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID: 018-200011781-20231128-742023-DE

Le vingt huit novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 20 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

EXTRAIT DU REGISTR

ETAIENT PRESENTS: MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), HANQUIEZ PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES: MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), RATILLON (Menetou-Couture).

EXCUSES AVEC POUVOIR: MMES ET MM BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) à M. HURABIELLE, GAUDRY (Marseilles lès Aubigny) à Mme MOUTON.

Délibération n° 74/2023

SECRETAIRE: M. LAURENT

Convention prestataire de fourniture de repas pour l'ALSH

Considérant les propositions reçues,

M. le Président propose de retenir la société sogirest à compter du 01 janvier 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- ACCEPTE de retenir la société Sogirest pour la fourniture de repas pour l'ALSH à compter du 01 janvier 2024
- AUTORISE M. le Président à signer tous les documents afférents à cette décision.

Pour extrait conforme,

Fait à la CDC, le 28 novembre 2023.

ces 0766 0

Le Secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Publié le

sur le site internet de la CDC des Portes du Berry

Ol vier HURABIELLE

https://www.cdc-portesduberry.fr/

Siège social
Centre Socio-Culturel
Jouet-sur-l'Aubois
Tél 02 48 77 55 50
Fax 02 48 74 87 95
cdcportesduberry@orange.fr







Nombre de conseillers En exercice 31 Présents 24 Votants 29 Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID: 018-200011781-20231128-752023-DE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt huit novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 20 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURA-BIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS: MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), HANQUIEZ PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

**EXCUSES**: MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), RATILLON (Menetou-Couture).

EXCUSES AVEC POUVOIR: MMES ET MM BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) à M. HURABIELLE, GAUDRY (Marseilles lès Aubigny) à Mme MOUTON.

**SECRETAIRE: M. LAURENT** 

Délibération n° 75/2023

Projets contrat de territoire

M. le président propose au conseil communautaire d'inscrire les projets suivants dans le contrat de Territoire:

Nature du projet	Coût estimatif	Subvention estimée
Aménagement extérieur Bâtiment Enfance	172 000	137 600
Construction local stockage	145 000	116 000
Installation de bornes pour camping cars	115 000	46 400
Aménagement pour maisons domotiques	42 733	16 000
Construction Gendarmerie Jouet/L'Aubois	150 000	54 300
Construction Gendarmerie La Guerche/	120 000	54 300
Aménagement du Port à Marseilles les Aubigny	300 000	54 300

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

 Décide d'inscrire les projets ci-dessus dans le contrat de Territoire pour un montant prévisionnel de subvention de 478 900€.

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID: 018-200011781-20231128-752023-DE

Autorise M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour extrait conforme,

Fait à la CDC, le 28 novembre 2023

Le secrétaire de séance,

Serge Laurent

Oliviet ORABIELLE

Publié le

2023 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry https://www.cdc-portesduberry.fr/



24 29

Nombre de conseillers

En exercice

Présents

Votants

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID: 018-200011781-20231128-762023-DE

## EXTRAIT DU REGISTR

Le vingt huit novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 20 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURA-BIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS: MMES ET MM ALBERT (TORTERON), AMIOT (Cours les Barres), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), CA-DIOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron), HANQUIEZ PAUTRAT

(SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES: MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BUISSON (Germigny l'Exempt), DELASSUS (Le Chautay), RATILLON (Menctou-Couture).

EXCUSES AVEC POUVOIR: MMES ET MM BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE, BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) à M. LAURENT, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) à M. HURABIELLE, GAUDRY (Marseilles lès Aubigny) à Mme MOUTON.

SECRETAIRE: M. LAURENT

Délibération n° 76/2023

Création d'une course hippique au nom de la CDC.

M. le Président propose, dans le cadre de la promotion du territoire, de renouveler la création d'un prix au nom de la CDC des Portes du Berry sur une course hippique au Pôle du cheval de Lignières moyennant une participation de 1 500E.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- DECIDE de renouveler la course au nom de la CDC des Portes du Berry en partenariat avec le pôle du cheval de Lignières pour 2024.
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

Pour extrait conforme,

Fait à la CDC, le 28 novembre 2023.

Le secrétaire de séance,

cecouse

Serge LAURENT

Wier HURABIELLE

e President

Publié le portesduberry.fr/ 2023 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry https://www.cdc-

